

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 85

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 21

Après le mot :

« règles »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 1 :

« du régime général de la sécurité sociale. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.